

Concertation sur les variantes de tracés

Note technique n°1 Saint-Germain des Prés Adaptation ponctuelle du tracé

Lors de la réunion du jeudi 2 février 2012 à Saint-Germain-des-Prés, il est apparu que le tracé proposé par le maître d'ouvrage pouvait être adapté pour une meilleure prise en compte des habitations situées de part et d'autre du projet.

L'adaptation de tracé proposée consiste, au lieu-dit La Trappe Haute, à franchir la RN126 au plus vite et à s'inscrire en déblai, c'est-à-dire que l'autoroute serait en-dessous du terrain naturel. Le tracé, toujours en déblai, longe ensuite la RN126 par le nord et au plus près de cette route au droit des lotissements de Plaisance et de En Sarrat.

Comparaison thématique du tracé adapté par rapport au tracé initial

Thématiques	Modifications par rapport au tracé initial
Urbanisation, cadre de vie	L'insertion en déblai permet de faciliter la mise en place de protections acoustiques efficaces L'utilisation de la RN126 sur 700m nécessitera le déplacement de cette route au sud en parallèle de l'autoroute
Milieu physique	La proximité des habitations nécessitera éventuellement des renforcements des talus de déblai ou des murs de soutènement afin de limiter l'emprise de l'autoroute Le déblai, réalisé dans une zone de glissement, nécessitera des dispositions constructives adaptées
Agriculture	Le tracé adapté permet de s'éloigner de l'exploitation n°97 au lieu-dit Farinières et d'éviter les bâtiments agricoles de cette exploitation. Une restructuration de l'exploitation reste nécessaire.
Faune et flore	L'adaptation du tracé ne modifie pas de manière significative l'impact sur la faune et la flore
Patrimoine, loisirs et paysage	Le tracé en déblai facilitera l'insertion paysagère de l'autoroute mais aussi des rétablissements routiers puisque ceux-ci seraient réalisés au niveau du terrain naturel



